



## DECISION ADMINISTRATIVE

2026\_103\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat d'entretien d'équipements de génie climatique avec dépannages forfaitaires**

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'entretien des système thermodynamiques

**Considérant** le besoin d'entretien du système de la piscine municipale de Vif sur la période estivale ;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De souscrire** avec la société E2S – 15A Albert Einstein – 69100 VILLEURBANNE, un contrat d'entretien de la piscine de Vif sur une période donnée soit :

- ✓ astreinte programmée les week-ends si besoin du 15 juin au 31 août et du 07 septembre au 18 septembre 2026 ;
- ✓ filtration et analyse eau le matin tous les jours du 17 août au 28 août 2026.

Ce contrat prend effet à partir du 15 juin au 18 septembre 2026.

Le coût de la prestation s'élève à 3 400 € H.T. soit 4 080 € TTC ;

**De signer** le contrat d'entretien annexé à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le



ID : 038-213805450-20260716-2026\_103\_DA-CC